

Introduction

1. À l'invitation du Gouvernement d'Algérie, la 76^e Réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles s'est déroulée les 26, 27 et 28 février 2013 à Alger, en Algérie.

Participation

2. La réunion du Bureau a rassemblé son Président, S.E.M. Jean-Pierre Thébault (France) et ses quatre vice-présidents (Algérie, Monaco, Tunisie, Turquie) et son Rapporteur (Italie). En outre, pour faire suite à la décision IG.20/14 sur le Programme de travail et le budget adopté par la CdP17, un représentant de l'Union européenne a participé à l'ensemble de la réunion en tant qu'observateur. Deux représentants de Malte ont également assisté en qualité d'observateurs au premier jour de la réunion, portant sur les points 3.1 de l'ordre du jour (situation financière et propositions pour 2013) et 3.2.1 (révision fonctionnelle approfondie) concernant le REMPEC.
3. La liste de participants figure en Annexe 1 du rapport.

Ouverture de la réunion

4. La réunion a été ouverte par le Président du Bureau, S.E. Jean-Pierre Thébault, Ambassadeur Jean-Pierre Thebault. Il a souhaité la bienvenue aux membres du Bureau et aux autres participants.
5. Un mot d'introduction a été formulé par M. Farid Nezzar, Directeur général de l'Environnement et du Développement Durable, Ministère algérien de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de la Ville et membre du Bureau, au nom du pays hôte. Il a souhaité la bienvenue aux membres du Bureau et aux autres participants.
6. Mme Maria Luisa Silva Mejias, Secrétaire exécutive et coordonnatrice du PAM, a également souhaité la bienvenue aux membres du Bureau et a remercié l'Algérie pour l'organisation de la réunion.

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

7. À la demande du Gouvernement de Malte, le Bureau a accepté la participation de représentants de Malte, en tant qu'observateurs, lors de la session 3.1 (situation financière et propositions pour 2013) et 3.2.1 (révision fonctionnelle approfondie) concernant le REMPEC, le premier jour de la réunion.
8. Comme il a été convenu lors de la réunion informelle du Bureau après la 17^e Réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles, le rapport de la réunion doit être très succinct et se focaliser principalement sur les conclusions et recommandations du Bureau.
9. Le Bureau a examiné et adopté l'Ordre du jour provisoire tel qu'il figure dans le document UNEP/BUR/76/2. (Annexe II)

Rapport du Secrétariat sur les questions spécifiques

10. Le Secrétariat a présenté le Rapport sur les questions spécifiques.
11. Le Bureau a décidé, après discussions, de :

Situation financière et propositions pour 2013

- Féliciter l'engagement des parties envers le PAM/PNUE – Convention de Barcelone ainsi que les efforts et le suivi par le Secrétariat ayant entraîné un taux de recouvrement des contributions de 99,7 % au cours de 2012, taux le plus élevé de ces dernières années.
- Reconnaître en outre les progrès concernant le recouvrement de déficit MTF et CAL conformément à la Décision IG 20/14 de la CdP17.
- Noter que le PAM/PNUE n'est pas encore sorti de la période financière difficile, les arriérés s'élevant encore à 775 000 euros, ce qui constitue un sujet de préoccupation majeure, même si un plus haut niveau de contributions a été atteint. Dans ce contexte, il reconnaît les Parties contractantes ayant déjà versé leurs contributions pour 2013 et somme toutes celles qui ne l'ont pas fait ainsi que ceux dont les paiements sont en souffrance de payer le plus rapidement possible afin d'assurer la mise en œuvre des actions.
- Noter les trois propositions du Secrétariat d'allouer graduellement les fonds de 2013 et d'adopter les Étapes 1 et 2. L'Étape 3 sera discutée lors de la prochaine réunion du Bureau en tenant compte du taux de recouvrement, du rapport du Secrétariat sur les réalisations du PdT 2012-2013 et des actions restantes à réaliser.
- Noter la demande du Secrétariat de dégeler trois postes prévus au budget du MTF et approuvés par la CdP17 et qui ont été libérés en raison du départ des titulaires de poste en 2012 et s'accorder pour :
 - Dégeler le poste G6 Assistant administratif MedPartnership, qui résulte d'une obligation contractuelle.
 - Retarder le déblocage du poste G5 Assistant de programme qui doit être validé par les Points focaux du PAM PNUE lors de leur réunion en avril 2013, tout en reconnaissant le besoin urgent de l'Unité de coordination de pourvoir ce poste au moyen d'un recrutement local afin de pouvoir répondre à la charge de travail supplémentaire liée à la préparation de la CdP.
 - Retarder le déblocage du poste Administrateur chargé du contrôle, à valider par les Points focaux nationaux en avril, tout en reconnaissant l'importance des fonctions de contrôle en tant que fonction essentielle du Secrétariat. Le Bureau a demandé au Secrétariat de préciser avec le PNUE si un contrat local était possible et de comparer les deux options en incluant les coûts, compte tenu de la nécessité de recruter au moyen d'un système transparent et la capacité à attirer des professionnels compétents.

Projet de procédures financières

12. Le Secrétariat a présenté le projet de Procédures financières, développé à la suite de consultations avec le PNUE et l'ONUN, qui servirait de base pour les procédures financières de Barcelone conformément à l'Article 24.2 de la Convention de Barcelone, en vertu de la Décision IG20/4 adoptée lors de la CdP17. Le Bureau a présenté ses opinions et commentaires paragraphe par paragraphe et a décidé de :
 - Noter que les règles financières de la Convention de Barcelone sont liées à un débat plus vaste concernant la relation entre le PNUE et les AME, qui a été abordé lors du dernier Conseil d'administration du PNUE, en février 2013. Le

PNUE fournira un rapport sur cette question d'ici à la fin juin 2013, après des consultations avec les AME et le Bureau des affaires juridiques de l'ONU. Ainsi, le projet des règles financières de la Convention de Barcelone évoluera et sera finalisé à la lumière de ces discussions plus étendues, afin d'assurer une cohérence des approches et prendre en compte les Protocoles d'accord récemment mis à jour comme base.

- Souligner que ces discussions sont préliminaires et organisées pour fournir une orientation initiale au Bureau sur un texte préliminaire qui ne sera pas sujet à adoption.
- Demander au Secrétariat de diffuser une version révisée du projet prenant en compte les commentaires du Bureau et en incluant les conseils et réponses du PNUE relatifs aux questions soulevées.
- Demander au Secrétariat de faire avancer la discussion par correspondance écrite avec les membres du Bureau et de soumettre le projet final au PNUE pour examen dans le cadre du développement de la version révisée.
- Demander au PNUE de fournir une version révisée finale lors de la prochaine réunion du Bureau en juillet 2013.

Révision fonctionnelle approfondie

13. Le projet de Rapport sur la Révision fonctionnelle approfondie a été présenté par M. Wijnand deWit pour le compte de Dalberg.
14. M. David Johnson (ancien Secrétaire exécutif d'OSPAR) au nom du Groupe de contact méditerranéen a indiqué que : l'examen était conforme aux meilleures pratiques internationales ; les consultants formaient une équipe indépendante et réputée et qu'ils avaient suivi leurs Termes de référence ; la méthodologie utilisée était appropriée et l'examen incluait une description pertinente des questions à aborder. Le Groupe de contact était régulièrement informé et inclus dans le processus ; la logique de la Révision est robuste et ses recommandations peuvent renforcer la coordination et la cohésion du PAM. En son nom personnel, il a en outre noté que le MODEL d'OSPAR est plus proche de l'option 3 mais que les Parties contractantes à la Convention se portaient volontaires pour réaliser le travail. Pour cette raison il soutient les recommandations des Consultants.
15. M. Wijnand de Wit a présenté le rapport et souligné que, tandis qu'il inclut les principales conclusions et recommandations de la révision, les annexes, qui n'ont pas encore été diffusées, sont en cours de développement et comportent des informations plus détaillées.
16. Suite à la présentation, le Bureau a discuté et souscrit à l'objectif d'accroître la performance et la viabilité financière en créant plus de flexibilité dans le système. Cependant, il a été reconnu que la voie menant à la réalisation de cet objectif varie, le processus pour sa mise en œuvre et les détails sont importants, et les actions doivent être entreprises de manière progressive.
17. Le Bureau a conclu que les trois options présentées par les consultants : Option 1 Réduction des coûts, Option 2 Système modulaire et Option 2 Gestionnaire de fonds, doivent être utilisées en tant que point de départ pour les discussions concernant les changements à effectuer.
18. Étant donné l'inclinaison initiale des Membres du Bureau concernant l'Option 2, les membres du Bureau ont décidé de discuter cette dernière plus en profondeur, en

incluant des variations possibles telles que procéder à la réduction du budget pour tous les CAR selon un pourcentage qui sera ensuite utilisé pour un ensemble de fonds visant à créer de la flexibilité. La situation des CAR qui ne perçoivent pas de fonds de base et les raisons historiques du système actuel ont également été discutées dans ce contexte.

19. En concluant la discussion sur la Révision fonctionnelle approfondie, le Bureau a décidé de :
 - Reconnaître le travail effectué par les consultants et le soutien précieux du Groupe de contact méditerranéen.
 - Écouter les opinions exprimées par les représentants de Malte.
 - Reconnaître que les options proposées ne sont pas considérées comme privilégiées ou limitées et prenant en compte le rôle consultatif du Bureau, que de nouvelles recommandations et orientations peuvent être apportées par les PF du PAM.
 - Demander aux consultants de réviser le document à la lumière des discussions ayant eu lieu et en particulier :
 - clarifier la différence entre la fonction du Secrétariat et des Composantes PAM,
 - formuler des conseils sur ce qui peut relever du personnel des Nations Unies et du personnel non onusien et clarifier l'impact de la conversion de personnel international en personnel local,
 - intégrer la révision fonctionnelle de l'UC et du MED POL, réalisée en 2011, et la Révision fonctionnelle approfondie.
 - Demander au Secrétariat et au PNUE de clarifier davantage avec l'OMI la base juridique et les responsabilités, y compris les engagements et identifier clairement les options pour le statut de REMPEC.
 - Demander au Secrétariat de préparer un plan de mise en œuvre avec l'aide de Dalberg sur la base de leurs Termes de référence, explorant les implications et recherchant des clarifications sur les modalités d'application de toutes les options (1,2 et 3), avec l'ajout d'une option 2.bis réduisant le budget dans tous les CAR de 15 % à des fins évolutives et utilisant ce financement pour construire une enveloppe de financement pour le développement de la flexibilité.
 - Demander au Secrétariat de fournir un projet de plan de mise en œuvre aux PF PAM lors de leur réunion en avril 2013 en tant que premier rapport dans ce travail.
20. Le Président du Bureau a remercié les consultants pour leur travail et M. David Johnson représentant le Groupe de contact méditerranéen pour leur contribution précieuse.
21. Le Rapporteur du Bureau a exprimé son regret quant au manque de temps pour étudier le projet de rapport et l'impossibilité en résultant d'accomplir son mandat de manière adéquate. Il a également confirmé son désaccord concernant les paragraphes 18 et 19 de ce Rapport, estimant qu'ils n'illustraient pas correctement le contenu et les résultats de la discussion. Il a réservé ses commentaires afin de fournir ultérieurement des observations écrites.

Accord de services

22. Le Secrétariat a présenté une version préliminaire du projet de Protocole d'accord entre le Bureau des Parties contractantes et le PNUE concernant les services et soutien du Secrétariat à l'encontre de la Convention de Barcelone, basé sur le modèle utilisé par CITIES et CDB et préparé par le Siège du PNUE.

23. Le Président du Bureau a demandé aux membres de fournir des commentaires généraux qui permettront au Secrétariat de prendre en compte les premières réactions. Le Bureau a en outre noté que la version finale de l'accord devait être alignée sur le document concernant les relations du PNUE avec les AME actuellement en cours de préparation.
24. En rédigeant une version révisée, le Bureau a demandé au Secrétariat de :
- poursuivre les consultations avec le PNUE pour s'assurer que les commentaires fournis étaient intégrés dans la version révisée,
 - garantir la cohérence des Règles financières, de l'accord de services et de la Révision fonctionnelle approfondie,
 - préparer une note à examiner par le Bureau concernant les différences de l'accord de service par rapport à la situation actuelle,
 - clarifier la réelle autonomie du Secrétariat entre autres, sur la gestion des ressources humaines,
 - réviser en profondeur le texte en vertu des commentaires et précisions demandées.
25. Le Bureau a convenu que les membres du Bureau fourniraient des commentaires sur la version actuelle du Protocole d'accord et la version révisée par le biais de procédures écrites afin de discuter une version finale lors de la prochaine réunion du Bureau.

Programmation 2014 - 2015

26. Le Secrétariat a présenté l'approche et la proposition concernant le processus de programmation pour l'exercice biennal 2014-2014, ainsi que les processus de programmation stratégique.
27. Le Bureau a noté la position exprimée du Secrétariat au sujet de la possibilité d'aligner le PdT du PAM avec celui des processus internationaux pertinents et les processus substantiels du PAM (tels que CDB, ODD, Approche écosystémique et directive-cadre « stratégie pour le milieu marin »). Il a également noté des difficultés opérationnelles en raison des restrictions et contraintes bien connues ainsi que la période de transition qui sera nécessaire pour décider et mettre en œuvre la Révision fonctionnelle.
28. En outre, le Bureau a également pris en compte que la Décision IG20/14, en demandant la préparation du nouveau programme de Travail stratégique, implique une réduction de la période opérationnelle de 5 ans à 4 ans du Programme de travail actuel sur 5 ans, réduisant ainsi le temps fourni pour la mise en œuvre du Programme de travail, et qu'ainsi, il existe désormais un certain nombre de risques pouvant affecter l'achèvement de l'actuel PdT.
29. Ainsi, le Bureau a reconnu la proposition raisonnable du Secrétariat et lui a demandé de préparer un Programme de travail sur la base de l'actuel programme de travail sur 5 ans et de le soumettre pour examen lors de la prochaine réunion des PFN.
30. Le Bureau a également demandé au Secrétariat d'inclure dans la préparation/présentation du PdT stratégique la disposition selon laquelle le Programme serait/peut être révisé après le premier exercice biennal afin d'inclure/prendre en compte les éventuels changements de l'organisation et de la structure institutionnelle ainsi que les changements dans la mise en œuvre des activités.
31. Le Bureau, considérant la Décision IG 20/8 par la CdP, qui demandait une politique commune sur les frais de personnels fondée sur les résultats de la Révision

fonctionnelle, a demandé au Secrétariat de préparer le PdT de l'exercice biennal 2014-2015 en utilisant le même montant total des revenus que cet exercice biennal en tant que chiffre indicatif de planification. Une telle proposition doit prendre en compte les progrès réalisés pour atteindre un consensus concernant la mise en œuvre de la Révision fonctionnelle.

32. Le Bureau demande également à être tenu au courant des processus ci-dessus à prendre en compte lors de la prochaine réunion du Bureau.

Rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement des activités menées au cours de la période juin 2012-décembre 2012

33. Le Secrétariat a présenté le Rapport sur l'état d'avancement des activités menées au cours de la période juin 2012 – décembre 2012. Le Bureau a félicité le Secrétariat et a décidé, après discussion, de :

- Poursuivre l'étroite collaboration avec le Gouvernement de Turquie afin d'assurer que la CdP18 sera organisée sur la base d'un agenda substantiel et politique.
- Contacter les autorités compétentes au niveau de l'UE afin d'explorer les opportunités de coopération entre l'AESM et REMPEC.
- Coordonner avec les unités pertinentes au sein du Siège du PNUE afin de s'engager avec l'OMI de toute urgence et de rendre compte au Bureau lors de sa prochaine réunion en juillet 2013.
- Présenter les TdR révisés au Bureau lors de sa prochaine réunion. Entre temps, il a suggéré qu'à l'exception de l'UE dont le rôle a été défini par la décision de la CdP, les observateurs peuvent être entendus par le Bureau concernant des points spécifiques à l'ordre du jour ayant précédemment été acceptés par écrit.
- Poursuivre la coopération avec les autres organisations internationales comme convenu par la CdP, et en particulier pour donner la priorité aux accords avec la CDB et IUCN.
- Préparer la politique relative aux dépenses de personnel fondée sur les résultats de la Révision fonctionnelle approfondie comme le demande la décision IG 20/8, telle qu'adoptée par la CdP17.
- Rendre compte de la mobilisation des ressources de façon consolidée et alignée avec le PdT fin de permettre au Bureau de surveiller si les objectifs fixés par la CdP sont réalisés.
- Évaluer la relation entre le PNUE, l'OMI et le Gouvernement de Malte concernant REMPEC du point de vue juridique et des ressources humaines, de manière constructive et en urgence et en rendre compte au Bureau lors de la prochaine réunion en juillet 2013.
- Associer les tableaux de réalisations avec l'information budgétaire correspondante afin de contrôler l'harmonie entre le budget et les réalisations.
- Le Bureau regrette les retards dans la finalisation des recommandations sur les responsabilités individuelles entraînant le déficit dans les Fonds d'affectation du PAM et somme le PNUE à conclure le rapport dans les plus brefs délais.

Questions diverses

34. La prochaine réunion se tiendra en Turquie. Elle est fixée de manière provisoire à la première semaine de juillet 2013.

Annexe I
Liste des Participants

List of Participants**FRANCE / FRANCE
PRESIDENT****S.E.M. Jean-Pierre Thébault**

Ambassadeur pour l'Environnement
Ministère des Affaires Etrangères et Européennes
57 Boulevard des Invalides
75700 Paris 07 SP
France
Tel: +33 1 53 69 33 88
Fax: +33 1 53 69 34 21
E-mail: jean-pierre.thebault@diplomatie.gouv.fr

M. Marc Fagot

Chef de bureau
Direction des Affaires européennes et internationales
Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie
Tour Pascal A, 6 Place des degrés
92055 La-Défense Cedex
France

Tel: +33 1 40 81 78 66
Fax: +33 1 40 81 98 41
E-mail: marc.fagot@developpement-durable.gouv.fr

**ALGERIA / ALGÉRIE
VICE PRESIDENT****M. Farid Nezzar**

Directeur General de l'Environnement et du Développement
Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et d
Cité des 4 canons
Centre Alger
1600 Alger
Algérie

Tel/fax: +213-21-434392
Mob.: +213 661 53 3600
Fax: +213-21-432867
E-mail: farid_nezzar@yahoo.fr

M. Tewfik Mahi

Sous-Directeur
Coopération dans le domaine de l'Environnement
Ministère des Affaires Etrangères
Les Annassers
Kouba
Alger
Algérie

E-mail : tewfik.mahi@hotmail.com

M. Mohamed Melflah

Ministère des Affaires Etrangères
Les Annassers
Kouba
Alger

Algérie

Tel : +213 775085157
E-mail : m_meflah@hotmail.com

M. Ali A Beghora

Directeur Général du Commissariat National du Littoral

Mme Samira Nateche

Directrice
Direction Générale de l'Environnement
Conservation de la Diversité Biologique,
du Milieu Naturel, des Aires Protégées et du Littoral, et des
Changements Climatiques
Ministère de l'Aménagement du Territoire, et de l'Environnement et d
Rue des Quatre Canons
16000 Alger
Algérie

Tel: +213 21 432875
Fax: +213 21 432884
E-mail: natechesamira@yahoo.fr

M. Salim Derrar

Attaché
Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et d
Cité des 4 canons
Centre Alger
1600 Alger
Algérie

Tel/Fax: +213 21 43 28 67
Mobile: +213 662 11 64 05
E-mail: derrar73@yahoo.fr

**MONACO / MONACO
VICE PRESIDENT**

S.E.M. Patrick Van Klaveren

Ambassadeur, Délégué permanent auprès des Organismes
internationaux à caractère scientifique, environnemental et
humanitaire
Ministère d'État
BP n° 522, Place de la Visitation
MC 98015, Monaco

Tel : +377 98 988148
Fax: +377 93 509591
E-mail: pvanklaveren@gouv.mc

**TUNISIA / TUNISIE
VICE PRESIDENT**

M. Salah Hassini

Directeur Général de l'Environnement et de la Qualité de Vie
Ministère de l'Environnement
Boulevard de la terre, Centre urbain nord
Tunis 1080
Tunisie

Tel:+216 70 728679
Fax: +216 70 728595
E-mail: dgeqv@mineat.gov.tn

**TURKEY / TURQUIE
VICE PRESIDENT**

Mr Murat Turan

Head of Marine and Coastal Management Division
DG Environmental Management
Cevre ve Sehircilik Bakanliđi, Ehlibey Mah. 1271 Sok. No :13
Balgat
Ankara
Turkey

Tel: +90 0312 5863044
Fax: +90 312 4740335
E-mail: murat.turan@csb.gov.tr

**ITALY / ITALIE
RAPPORTEUR**

Mr. Oliviero Montanaro

Head of Unit
Nature Protection Directorate
Ministry for the Environment, Land and Sea Protection
Via Cristoforo Colombo No 44
Rome 00147
Italy

Tel:+39 06 57228487
Fax: +39 06 57228424
E-mail: montanaro.oliviero@minambiente.it

**EUROPEAN UNION / UNION
EUROPÉENNE
OBSERVER**

Ms. Jill Hanna

Delegated Representative
DG Environment-International Affairs
European Commission
BU-9 3/192, Brussels, Belgium

Tel.:+322 295 3232
E-mail: Jill.Hanna@ec.europa.eu

**MALTA / MALTE
OBSERVER**

H.E. M. Carmel Vassallo

Permanent Representative of Malta to the International
Maritime Organisation
Authority for Transport
Malta transport Centre
Marsa
Malta

Tel: +356 22042286
Mobile: +356 99494316
Fax: +356 21240210
E-mail: lcvassallo@vodafone.com.mt

Ms Christine Pace

Director

Multilateral and Global Issues

Ministry of Foreign Affairs

Ministry of Foreign Affairs - Valletta

Tel: +3562204 2381

Fax: +356 2124 0210

E-mail: christine.pace@gov.mt

**SECRETARIAT TO THE BARCELONA CONVENTION COORDINATING UNIT OF THE
MEDITERRANEAN ACTION PLAN/ SECRETARIAT DE LA CONVENTION DE
BARCELONE/UNITE DE COORDINATION DU PLAN D'ACTION POUR LA
MEDITERRANEE**

UNEP/DEPI

Ms Elizabeth Maruma Mrema

Deputy Director

Division of Environmental Policy Implementation
(DEPI), United Nations Environment Programme
Nairobi
Kenya

Tel: +254 20 7624749.

Fax: +254 20 7624249

Email: Elizabeth.Mrema@unep.org

UNEP/MAP

Ms Maria Luisa Silva Mejias

Executive Secretary & Coordinator
48, Vass. Konstantinou Ave.
11635 Athens
Greece

Tel:+30 210 7273101

E-mail: maria.luisa.silva@unepmap.gr

Mr Atila Uras

Programme Officer
48, Vass. Konstantinou Ave.
11635 Athens
Greece

Tel: +30 210 7273140

E-mail: atila.uras@unepmap.gr

Annexe II
Ordre du Jour

Ordre du jour

- Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion
- Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation du travail
- Point 3 de l'ordre du jour : Discussions sur des questions spécifiques
- Point 4 de l'ordre du jour : Rapport d'avancement par le Secrétariat sur les activités réalisées au cours de la période juillet 2012 – décembre 2012
- Point 5 de l'ordre du jour : Questions diverses
- Point 6 de l'ordre du jour : Conclusions et décisions
- Point 7 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion